



**Commission Nationale
pour la Microfinance**

RAPPORT ANNUEL 2014



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	03
MOT DU PRESIDENT DE LA CNM.....	04
I. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	05
I.1. CADRE JURIDIQUE.....	05
I.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	05
II. MISSIONS ET ORGNISATION DE LA CNM.....	07
II.1. MISE EN PLACE DE L'ORGANE.....	07
II.2. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS.....	07
II.3. COMPOSITION.....	08
II.4. FONCTIONNEMENT.....	08
III. SITUATION DU SECTEUR EN 2014.....	09
III.1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	09
III.2. PART DE MARCHÉ DES PRINCIPAUX SFD.....	10
III.3. SITUATION FINANCIERE ET VIABILITE DES SFD.....	13
IV. BILAN DES ACTIVITES 2014 DE LA CNM.....	14
IV.1. EXAMEN DES RAPPORTS DE CONTRÔLE.....	14
IV.2. AUDITION DES DIRIGEANTS.....	14
IV.1. FORMATION DES MEMBRES DE LA CNM.....	14
IV.2. CONCERTATION AVEC L'APSFD-CI.....	15
V. PERSPECTIVES DU SECTEUR.....	16
V.1. APUREMENT DE LA LISTE DES SFD AGREES.....	16
V.2. APPUI DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD).....	16
CONCLUSION.....	17
ANNEXES.....	18
ANNEXE 1 : LISTE DES SFD AGREES.....	19
ANNEXE 2 : LISTE DES SFD DONT L'AGREMENT A ETE RETIRE.....	22
ANNEXE 3 : LISTE DES SFD SOUS SURVEILLANCE RAPPROCHEE.....	26

LISTE DES ABREVIATIONS

N°	Abréviation	Définition
1	AFD	Agence Française de Développement
2	APS FD-CI	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire
3	BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
4	CNM	Commission Nationale pour la Microfinance
5	DGTCF	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
6	DM	Direction de la Microfinance
7	DT	Direction du Trésor
8	FIDRA	Fonds International de la Retraite Active
9	IMCEC	Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit
10	MAP	Making Access to Finances Services Possible
11	MICROCRED-CI	MICROCRED-CI
12	MPMEF	Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances
13	OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
14	PAMF-CI	Première Agence de Microfinance de Côte d'Ivoire
15	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
16	RCMEC	Réseau des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit
17	SA	Sociétés Anonymes
18	SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
19	SNIF	Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière
20	UNACOOPEC-CI	Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
21	UNCDF	United Nations Capital Development Fund

INTRODUCTION

L'institutionnalisation de la microfinance en Côte d'Ivoire a été matérialisée par l'adoption de la loi n°96-562 du 22 juillet 1996, portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit. La mise en vigueur de cette loi s'est accompagnée d'une politique de promotion du secteur de la microfinance caractérisée par une application souple de la réglementation et l'encouragement des opérateurs économiques et des populations à la création de structures de microfinance.

Cette politique a favorisé une implantation assez rapide des institutions de microfinance sur l'ensemble de territoire national. Cependant, le développement de ce secteur a engendré des difficultés majeures, notamment le manque de professionnalisme des acteurs, la dégradation massive du portefeuille de crédits et de la situation financière, la mauvaise gouvernance et la violation répétée de la réglementation.

Ces constats ont constitué une alerte pour les autorités de Tutelle qui ont décidé de créer dès 2002 la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM) afin de renforcer la surveillance du secteur et de corriger les dysfonctionnements. La Tutelle marque ainsi son attachement à ce secteur désormais reconnu comme un outil de création de richesse et sa volonté de garantir la sécurité des déposants.

Après plus d'une décennie d'existence, la CNM se présente désormais comme le maillon clé du dispositif de surveillance du secteur. Le présent rapport décrit les activités menées par cette instance au titre de l'année 2014 et les perspectives de l'année 2015 en matière de surveillance et d'encadrement du secteur de la microfinance.

I. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

I.1. CADRE JURIDIQUE

Le cadre légal et réglementaire applicable aux systèmes financiers décentralisés est constitué de plusieurs textes nationaux et supranationaux.

Au titre des textes nationaux, on note :

- l'ordonnance n°2011-367 du 03 novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ;
- le décret n°2014-20 du 22 janvier 2014 portant application de l'ordonnance n°2011-367 du 03 novembre 2011 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés ;
- les arrêtés pris par le Ministre de l'Economie et des Finances en 2007 en vue de corriger certains dysfonctionnements constatés dans le secteur. Il s'agit notamment de :
 - l'arrêté n°184/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet 2007 portant adhésion obligatoire des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et des structures conventionnées à l'APSFD-CI et instituant des cotisations à cette association ;
 - l'arrêté n°190/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet 2007 portant obligation pour les institutions non mutualistes de soumettre les décisions d'octroi de crédits aux dirigeants et aux salariés à l'avis conforme du Conseil d'Administration ;
 - l'arrêté n°191/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet 2007 portant indexation sur les fonds propres des crédits accordés aux dirigeants des SFD ;
 - l'arrêté n°192/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet 2007 portant limitation des mandats des dirigeants des coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit.

Au titre des textes supranationaux, il existe :

- l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques adopté le 17 avril 1997 ;
- l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 ;
- les instructions, circulaires et avis de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) portant sur les activités de microfinance.

I.2. CADRE INSTITUTIONNEL

L'organisation institutionnelle au service du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire comprend le Ministère chargé des finances, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission Bancaire, et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFD-CI).

I.2.1. Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances

Le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF) assure la tutelle du secteur de la microfinance. Il a pour mission de veiller au respect de la réglementation et des principes de la bonne gouvernance par les opérateurs du secteur. Deux entités au sein du MPMEF sont chargées d'exercer ses attributions :

- la Direction de la Microfinance ;
- la Commission Nationale pour la Microfinance.

- *Direction de la Microfinance*

La Direction de la Microfinance (DM) a été créée par décret n° 2006-118 du 07 juin 2006 portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. C'est une direction centrale de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

La DM est l'entité d'exécution du Ministère chargé des finances en matière de surveillance et de supervision du secteur de la microfinance.

- *Commission Nationale pour la Microfinance*

La Commission Nationale pour la Microfinance (CNM) a été créée en 2002 en vue de renforcer la surveillance du secteur. Elle est chargée de superviser le secteur et de proposer au Ministre de tutelle les mesures nécessaires à l'assainissement, à la consolidation et au développement du secteur.

I.2.2. BCEAO et Commission Bancaire

Selon les textes régissant le secteur, la BCEAO et la Commission Bancaire appuient le Ministère chargé des finances dans la supervision et l'encadrement du secteur.

Ces deux institutions interviennent, d'une part, dans l'élaboration et le suivi de la réglementation relative aux SFD dans les pays de l'UMOA et, d'autre part, dans le contrôle et la prise de mesures à l'encontre des SFD.

I.2.3. APSFD-CI

Créée en 1998, l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFD-CI) est une structure d'encadrement et de promotion du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire qui regroupe les institutions de microfinance agréées par le Ministère chargé des finances. Elle a pour objectif général de servir d'interface entre les institutions de microfinance en Côte d'Ivoire et tous les partenaires (Etat, partenaires techniques et financiers) tout en assurant la promotion et le développement du secteur.

II. MISSIONS ET ORGNISATION DE LA CNM

II.1. MISE EN PLACE DE L'ORGANE

La CNM a été créée par l'arrêté n°241/MEMEF/DGTCP/CE du 08 août 2002 dans un contexte marqué par la dégradation des performances du secteur. Cet organe décisionnel rattaché au Ministre chargé des finances a pour objectif de garantir la viabilité des SFD et de permettre leur insertion dans le secteur financier moderne.

Cet arrêté a été modifié à plusieurs reprises par :

- l'arrêté n°074/MEMEF/DGTCP/DT du 28 mars 2003 ;
- l'arrêté n°092/MEMEF/DGTCP/DT du 08 avril 2003 ;
- l'arrêté n°283/MEMEF/DGTCP/DT du 15 septembre 2003 ;
- l'arrêté n°439/MEMEF/DGTCP/DIF-CE du 10 novembre 2005 ;
- l'arrêté n°116/MEF/DGTCP/DM du 09 mars 2010 ;
- l'arrêté n°348/MEF/DGTCP/DM du 13 septembre 2012.

Ces différents textes ont apporté progressivement des changements dans les attributions et dans la composition de la Commission.

II.2. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Selon le dernier arrêté modificatif, la CNM est chargée de :

- examiner les dossiers de demande d'autorisation d'exercer en tant qu'institution de microfinance avant transmission à la Banque Centrale ;
- examiner tout rapport ou étude relatif à la gestion des institutions de microfinance ;
- auditionner les dirigeants des institutions de microfinance dans tous les cas se rapportant à leur situation financière ;
- proposer au Ministre chargé des finances des sanctions disciplinaires à l'encontre des institutions de microfinance suivant la nature et la gravité des infractions commises ;
- proposer au Ministre chargé des finances la saisine du ministère public à l'encontre des dirigeants ayant commis des fautes passibles de poursuite pénales ;
- valider les plans de redressement, d'assainissement et de développement du secteur ainsi que le budget d'exécution y afférent ;
- suivre la mise en œuvre de tout programme d'appui et de développement du secteur conformément à la Stratégie Nationale de la Microfinance ;
- proposer au Ministre chargé des finances des actions ou des mesures en faveur du secteur de la microfinance.

II.3. COMPOSITION

La CNM comprend 17 membres énumérés ci-dessous :

- le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Président de la Commission ;
- le Représentant du Président de la République ;
- le Représentant du Premier Ministre ;
- le Conseiller Technique chargé de la microfinance au Cabinet du Ministère de l'Économie et des Finances, Représentant le Ministre ;
- le Représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement ;
- le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire ou son Représentant ;
- le Directeur Général des Impôts ou son Représentant ;
- le Directeur Général de l'Économie ou son Représentant ;
- le Directeur Général du Budget et des Finances ou son Représentant ;
- les Directeurs Généraux Adjointes du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- l'Inspecteur Général des Finances ou son Représentant ;
- l'Inspecteur Général du Trésor ;
- le Directeur du Trésor ;
- l'Agent Judiciaire du Trésor ;
- deux Représentants de la BCEAO.

Assuré par la Direction de la Microfinance, le Secrétariat de la CNM est chargé d'élaborer les documents à soumettre à la CNM et d'exécuter les décisions prises par cet organe.

II.4. FONCTIONNEMENT

La CNM se réunit une fois par mois sur convocation de son Président. Toutefois, elle peut se réunir lorsque la situation du secteur et l'urgence de certains dossiers le requièrent. Elle ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres est présente.

Les décisions de la CNM sont prises à la majorité des Commissaires présents.

III. SITUATION DU SECTEUR EN 2014

III.1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Le secteur de la microfinance suscite toujours de l'engouement auprès des opérateurs économiques et maintient globalement une bonne dynamique eu égard à l'évolution du nombre de SFD en activité, l'épargne collectée et l'activité de crédit.

La Côte d'Ivoire compte 75 institutions autorisées au 31 décembre 2014, dont :

- 4 réseaux coopératifs ;
- 60 structures coopératives unitaires ;
- 11 sociétés anonymes.

L'ensemble de ces SFD détient environ 322 points de services répartis sur l'ensemble du territoire national.

La dynamique observée dans les activités de microfinance en 2013 s'est poursuivie en 2014 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Indicateurs	2 012	2 013	2 014	Variation 2014/2013
Nombre de SFD	72	73	75	2,7%
Nombre de points de services	319	320	322	0,6%
Nombre de membres/clients	704 618	778 835	827 912	6,3%
Encours des dépôts (en milliards FCFA)	118,1	126,2	146,7	16,2%
Nombre de crédit distribués	92 940	102 280	145 768	42,5%
Montant des crédits distribués (en milliards FCFA)	72,2	91,2	126,9	39,2%
Encours de crédit (en milliards FCFA)	57,5	79,2	100,7	27,0%
PAR 90 jours	6,3%	5,5%	10,7%	5,1%
Fonds propres (en milliards FCFA)	-15,9	-10,2	-3,3	-67,8%
Total bilan (en milliards FCFA)	119,4	144,5	178,5	23,5%

Source : DGTCP/DM

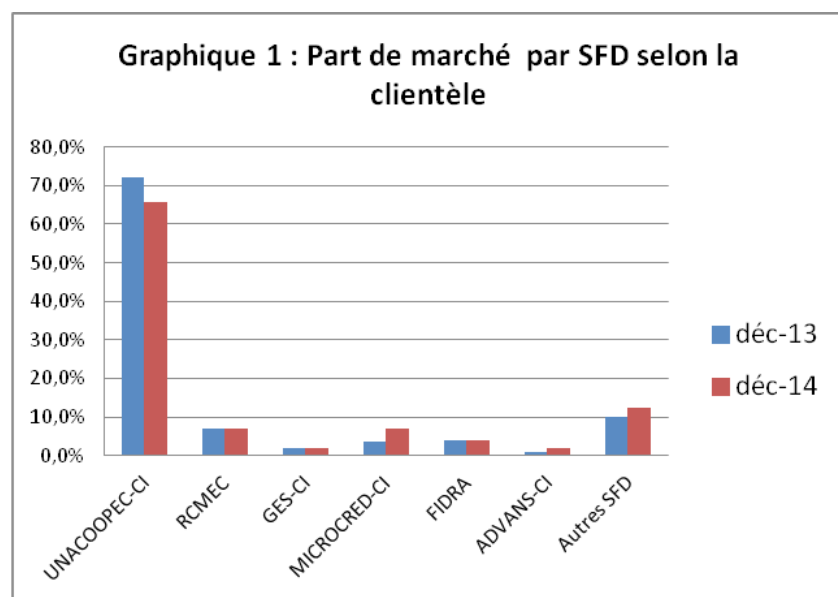
Au 31 décembre 2014, le secteur enregistre 827 912 membres ou clients, un montant d'épargne collectée de 146,7 milliards de F CFA, un encours de crédit de 100,7 milliards de F CFA et un total bilan de 178,5 milliards de F CFA. Ces performances sont nettement supérieures à celles enregistrées en 2013 au regard des taux d'accroissement de 6,3% pour la clientèle, 16,2% pour l'épargne, 27% pour le crédit et 23,5% pour le total bilan.

III.2. PART DE MARCHÉ DES PRINCIPAUX SFD

On observe globalement que les parts de marché de l'UNACOOPEC-CI s'amenuisent au profit des autres SFD, notamment de MICROCRED-CI, FIDRA, GES-CI et ADVANS-CI. Si ce réseau reste incontestablement le leader du secteur en ce qui concerne la clientèle et la collecte de l'épargne, il n'est plus la locomotive en matière de crédit. L'activité de crédit est désormais impulsée par MICROCRED-CI qui revendique, en 2014, 40,1% du secteur en termes de montant débloqué et 33,1% en termes de portefeuille, contre respectivement 18,4% et 31,5% pour l'UNACOOPEC-CI.

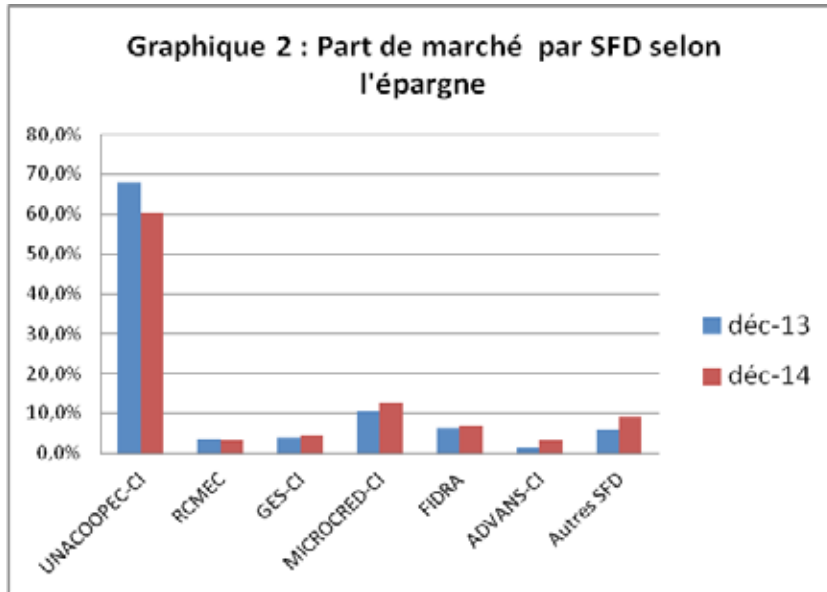
La situation est illustrée par les graphiques suivants.

Au niveau de la clientèle, l'UNACOOPEC-CI domine toujours largement le secteur avec 65,7% de part de marché en 2014, suivi de loin par MICROCRED-CI (6,9%) et le RCMEC (6,9%).



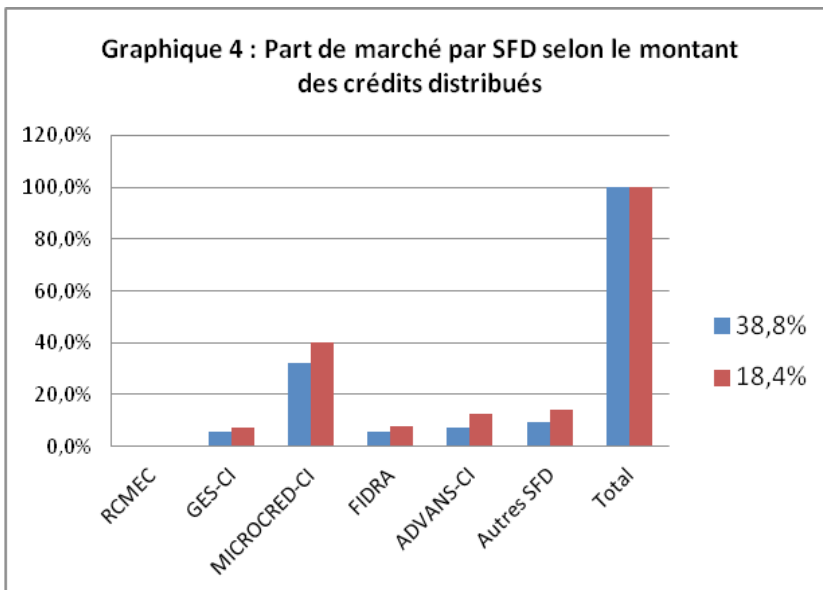
SFD	déc-13	déc-14
UNACOOPEC-CI	72,3%	65,7%
RCMEC	7,0%	6,9%
GES-CI	2,0%	2,0%
MICRO-CRED-CI	3,7%	6,9%
FIDRA	3,8%	3,9%
ADVANS-CI	1,1%	2,1%
Autres SFD	10,1%	12,6%
Total	100,0%	100,0%

Concernant l'encours de l'épargne, l'UNACOOPEC-CI reste le leader avec 60,3% de part de marché, suivi à bonne distance par MICROCRED-CI (12,5%) et FIDRA (6,9%).



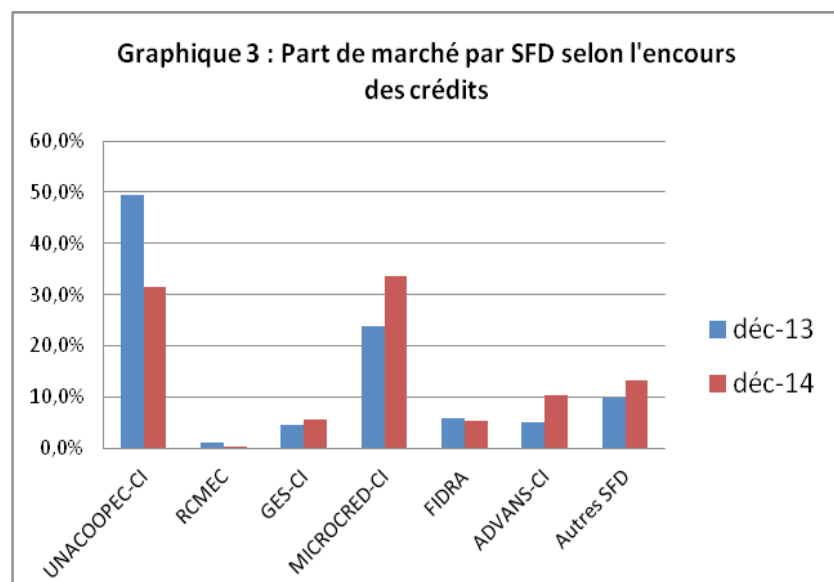
SFD	déc-13	déc-14
UNACOOPEC-CI	68,0%	60,3%
RCMEC	3,7%	3,2%
GES-CI	3,9%	4,6%
MICROCRED-CI	10,4%	12,5%
FIDRA	6,3%	6,9%
ADVANS-CI	1,5%	3,3%
Autres SFD	6,1%	9,1%
Total	100,0%	100,0%

Relativement au montant des crédits débloqués, MICROCRED-CI conforte sa position de leader acquise dès le premier trimestre 2014 avec un part de marché de 40,1% sur toute l'année 2014, suivi de l'UNACOOPEC-CI (18,4%) et ADVANS-CI (12,4%).



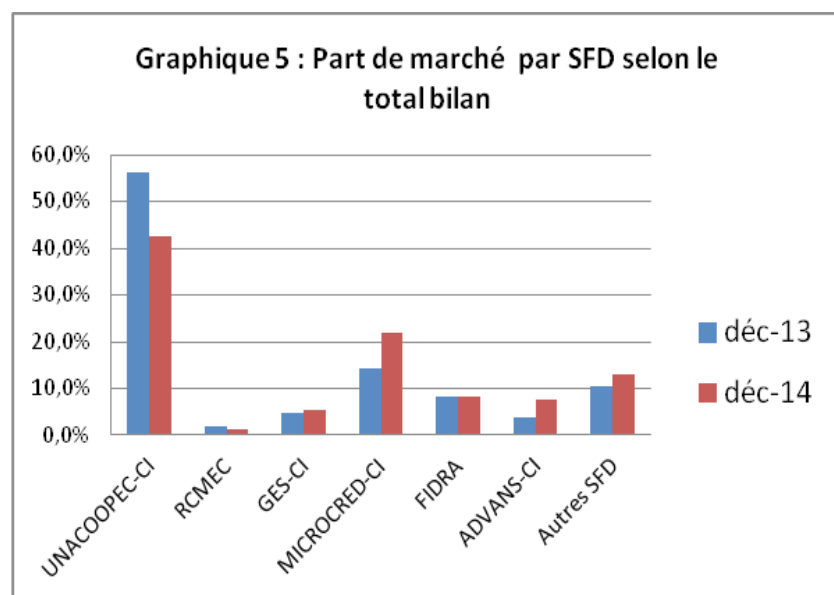
SFD	déc-13	déc-14
UNACOOPEC-CI	68,0%	60,3%
RCMEC	3,7%	3,2%
GES-CI	3,9%	4,6%
MICROCRED-CI	10,4%	12,5%
FIDRA	6,3%	6,9%
ADVANS-CI	1,5%	3,3%
Autres SFD	6,1%	9,1%
Total	100,0%	100,0%

S'agissant de l'encours du portefeuille de crédits, avec une part de marché de 33,6%, MICRO-CRED a ravi la première place à l'UNACOOPEC-CI (31,5%), désormais deuxième, suivi de ADVANS-CI (10,3%).



SFD	déc-13	déc-14
UNACOOPEC-CI	49,6%	31,5%
RCMEC	1,1%	0,4%
GES-CI	4,7%	5,7%
MICROCRED-CI	23,7%	33,6%
FIDRA	5,9%	5,3%
ADVANS-CI	5,2%	10,3%
Autres SFD	9,8%	13,2%
Total	100,0%	100,0%

En ce qui concerne le total bilan, l'UNACOOPEC-CI reste le leader du secteur avec 42,6%, suivi de MICROCRED-CI (21,8%) et ADVANS-CI (7,7%).



SFD	déc-13	déc-14
UNACOOPEC-CI	56,4%	42,6%
RCMEC	1,9%	1,3%
GES-CI	4,8%	5,3%
MICROCRED-CI	14,4%	21,8%
FIDRA	8,1%	8,2%
ADVANS-CI	3,9%	7,7%
Autres SFD	10,4%	13,1%
Total	100,0%	100,0%

III.3. SITUATION FINANCIERE ET VIABILITE DES SFD

Malgré la bonne tendance décrite dans la section III-1, le secteur de la microfinance connaît des difficultés financières importantes au regard de la dégradation des fonds propres qui restent toujours globalement négatifs. Ce constat est essentiellement imputable aux deux principaux réseaux que sont l'UNACOOPEC-CI et le RCMEC qui enregistrent, au 31 décembre 2014, des fonds propres respectifs de - 18,8 milliards de F CFA et de -3,2 milliards de F CFA.

Par ailleurs, de nombreuses structures de petite taille ne sont plus en mesure de poursuivre effectivement leur activité faute de ressources financières. Elles sont, soit en arrêt d'activité, soit en incapacité de mener un niveau d'activité suffisant pour assurer leur autonomie financière. Le secteur compte en réalité une trentaine de structures viables capables d'exercer l'activité à long terme. On enregistre généralement dans ces structures de bonnes performances et une amélioration de la situation financière, même si le niveau des fonds propres de certaines d'entre elles reste insuffisant par rapport à la norme définie (>15% du passif).

Une classification des 75 SFD agréés a été établie de la manière suivante sur la base des états financiers 2012, 2013 et des rapports d'activités trimestriels de 2014 :

- 20 SFD stables financièrement dont 11 recèlent des risques importants, notamment sur la gouvernance, le crédit et la situation financière ;
- 13 SFD en difficulté financière, plus ou moins viables ;
- 12 SFD en grande difficulté financière où on note un risque de cessation de paiement et un faible niveau d'activités : Ces SFD ne peuvent continuer durablement l'activité sans appui financier ;
- 25 SFD en cessation de paiement et/ou en arrêt d'activités, sans véritable perspective de redressement, dont 22 font l'objet d'une procédure de retrait d'agrément.
- 5 SFD non classés, soit par manque d'information (3 SFD), soit en raison de l'obtention de l'agrément à une date trop récente (2 SFD, agrément obtenu en 2014).

IV. BILAN DES ACTIVITES 2014 DE LA CNM

La CNM a tenu huit (8) sessions (de la 93^{ème} à la 100^{ème}) au cours de l'année 2014. Ses activités ont porté sur l'examen des rapports de contrôle, l'audition des dirigeants des SFD, la formation de ses membres et la concertation avec l'APSF-D-CI.

IV.1. EXAMEN DES RAPPORTS DE CONTRÔLE

Les rapports des contrôles effectués dans trois institutions ont été examinés. Ce sont :

- EXPRESS FINANCE (EXFI) au cours de la 96^{ème} session ;
- Financière d'Épargne et de Crédit (LA FINANCIÈRE) au cours des 96^{ème} et 99^{ème} sessions ;
- Épargne et Crédit Ivoirien (EPACI) au cours de la 99^{ème} session.

Au terme des sessions tenues à cet effet, les dirigeants des institutions concernées ont été convoqués en audition en raison des graves dysfonctionnements relevés dans les rapports.

IV.2. AUDITION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de la FINANCIÈRE et de EXPRESS FINANCE ont été auditionnés à la 97^{ème} session à l'issue de laquelle les mesures suivantes ont été prises :

- la prorogation de la surveillance rapprochée de LA FINANCIÈRE avec injonction aux dirigeants de rembourser intégralement et dans les meilleurs délais les prêts qui leur ont été octroyés ;
- le retrait d'agrément à EXPRESS FINANCE et l'introduction de poursuites judiciaires à l'encontre de l'ex-PCA, fondateur de l'institution.

En revanche, l'audition des dirigeants d'EPACI ne s'est pas tenue car ces derniers ont sollicité et obtenu un report de cette rencontre.

IV.3. FORMATION DES MEMBRES DE LA CNM

La formation organisée à l'intention des membres de la CNM au cours de la 98^{ème} session, a porté sur deux thèmes, à savoir :

- le cadre juridique applicable aux systèmes financiers décentralisés ;
- les services financiers mobiles : définitions, risques, régulation.

IV.4. CONCERTATION AVEC L'APSFD-CI

Il a été mis en place en 2014 un cadre de concertation entre la CNM et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Cote d'Ivoire (APSFD-CI) en vue de :

- partager avec les acteurs la vision du Gouvernement sur le secteur de la microfinance et les informer des actions en cours ou envisagées ;
- recueillir auprès de cette faîtière les difficultés et suggestion des acteurs.

Cette plate forme d'échanges a été instituée formellement par décision n°1902/MPMEF/CNM/PDT du 10 avril 2014. Deux rencontres ont été tenues dans ce cadre respectivement le 27 mars 2014 (95ème session) et le 20 novembre 2014 (100ème session).

Ces rencontres ont porté essentiellement sur les points suivants :

- la situation générale et les perspectives du secteur de la microfinance ;
- le programme d'activités 2015 de l'APSFD-CI ;
- les cotisations des SFD auprès de l'APSFD ;
- le projet d'appui au secteur initié par l'Agence Française de Développement (AFD).



V. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Certaines actions sont envisagées en 2015 dans le cadre de l'assainissement et la consolidation du secteur, notamment l'apurement de la liste des SFD agréés et le démarrage du projet d'appui en faveur du secteur de la microfinance initié par l'AFD.

V.1. APUREMENT DE LA LISTE DES SFD AGREES

Une analyse individuelle de la situation des SFD effectuée en 2013 puis actualisée en 2014 a permis d'établir une liste de structures non viables à qui l'agrément devrait être retiré. Une procédure de retrait d'agrément a été entamée pour 22 d'entre eux et devrait être finalisée en 2015 par la signature des arrêtés y afférente.

Une nouvelle procédure devrait également démarrer pour d'autres structures non viables identifiées. Ce processus devrait permettre, à terme, de disposer d'une liste fiable de SFD effectivement en activité.

V.2. APPUI DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

L'AFD a initié un projet d'appui au secteur de la microfinance dans le but de favoriser un développement pérenne et sécurisé des SFD en Côte d'Ivoire. Doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euro, ce projet couvre la période 2015-2017 et se décline en deux composantes :

- composante 1 (500 000 euros) : renforcer les capacités de l'instance nationale de supervision afin qu'elle soit en mesure de mener à bien sa mission ;
- composante 2 (1 500 000 euros) : contribuer à la professionnalisation des SFD en vue d'étendre leur portée et d'offrir de manière durable des services financiers adaptés à leur clientèle cible.

Dans le cadre de ce projet, des conventions ont été signées le 20 novembre 2014, d'une part, entre l'AFD et le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances pour la mise en œuvre de la composante 1 et, d'autre part, entre l'AFD et l'APSFD-CI concernant la composante 2.

CONCLUSION

- L'année 2014 a été marquée par la reprise effective des activités après une année d'interruption.
- Les actions de la CNM ont porté notamment sur l'assainissement du secteur, le renforcement de la surveillance, l'application des sanctions à l'encontre des dirigeants responsables des actes de mauvaise gestion et l'instauration d'un cadre de concertation avec l'APSFD-CI.
- Ces mesures devraient se poursuivre en 2015 et au cours des prochaines années afin de consolider et professionnaliser le secteur de la microfinance.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES SFD AGREES AU 31/12/2014

N°	SFD	Date d'agrément	Immatriculation	Localisation/Département
RESEAUX COOPERATIFS				
1	UNACOOPEC-CI	04-août-98	A-U-1.1-4/98-07	Abidjan-Cocody ;II plateaux vallons
2	RCMEC-CI	08-juin-99	A-U-1.4.1/98-13	Cocody deux plateaux, 7è tranche, rue des oscar
3	MUTAS-RCEMAF	08-mars-05	A-U 1.1.10/05-01	Treichville Rue 12 Immeuble « petit paris »
4	REMUCI	29-juil-10	A-U-2-31/10-2	Grand-Bassam, route de Bonoua
COOPERATIVES NON AFFILIES A UN RESEAU				
1	GES-CI	03-juin-98	A-1,1-1/97-15	Adjame 220 lgt, rond-point Liberté
2	MUCREFBO	05-août-98	A-12-1-1/98-06	Bouaflé
3	CECO	27-oct-99	A-10-1-1/99-2	Odienné
4	CADEFINANCE	15-févr-00	A-1.1.4/99-1	Abidjan
5	MI-Crédit	13-avr-00	A-1.1.4/99-8	Yopougon, quartier Maroc
6	MUKEFI	19-janv-01	A-1.1.4/99-07	Cocody-Angré Star 9
7	C.E.F.G.CI	25-févr-02	A-1.1.10/2002-1	Yopougon Niangon Nord, à 500m de la Station TEXACO
8	CLEF-SAREPTA	23-avr-02	A-1.3.1/2002-4	Cocody-Angré, Terminus des bus 81 et 82
9	FLEC Biankouman	16-sept-02	A-8.3.1/2002.5	BIANKOUMAN
10	FLEC Abobo	16-sept-02	A-1.1.1/2002-5	ABIDJAN, ABOBO
11	FLEC Bangolo	16-sept-02	A-8.2.1/2002.5	BANGOLO
12	FLEC Bouaflé	16-sept-02	A-13.1.1/2002.5	BOUAFLE
13	FLEC Daloa	16-sept-02	A-4.1.1/2002-5	DALOA
14	FLEC Korhogo	16-sept-02	A-5.1.1/2005.5	KORHOGO
15	FLEC Odienné	16-sept-02	A-15.1.1/2002.5	ODIENNE
16	FLEC Yopougon	16-sept-02	A-1.1.10/2002-5	ABIDJAN, YOPOUGON
17	CMCI	16-sept-02	A-1.1.7/2002-6	Abidjan-Plateau, Imm CCIA
18	MAACE	04-nov-02	A-1.3.1/2002-8	Dabou Lopou
19	MUDEC	04-nov-02	A-1.1.7/2002.9	Abidjan-Plateau, face au stade FHB
20	CAPES-CI	13-janv-03	A-1.1.4/03-2	Abobo
21	EPACI	28-mai-03	A-1.1.9/03-3	Treichville, Imm Nanan Yamouso
22	MUCREF-CI	04-août-03	A-1.1.7/03-7	Plateau, Rue Franchet d'Esperey, Imm Les Arcades
23	CFEF-CI	06-oct-03	A-1.1.9/03-10	
24	CDR MOAPE	31-mars-04	A-3.2. 1/04-4	Adzope
25	FONDEC IIPS	17-juin-04	A-1.1.7/04-8	Abidjan Plateau, Avenue Houdaille Rue Nogues
26	I.F.E.C.C	17-juin-04	A-1.1.5/04-8	Soubré

N°	SFD	Date d'agrément	Immatriculation	Localisation/département
27	CEC BROMALAH ABIDJAN	28-juin-04	A-1-.1.9/04-11	Treichville, Avenue 16 rue 21
28	C.M.E.C.E.L	26-oct-04	A-1.1.4/04-20	Cocody, Lycée Technique
29	CASEC-CI	26-oct-04	A-1.1.10/04-18	Yopougon Sideci, face palais de justice
30	CNEC-SEQUOIA	26-oct-04	A-1.1.5/04-16	Koumassi, ligne du bus 32, face à l'église Buisson ardent
31	DIASPORA FINANCES	26-oct-04	A-1.1.2/04-17	Adjamé 220 lgts, Imm SGBCI
32	MIE	03-févr-05	A-1.1.7/05-01	Plateau, Centre commercial Kahira
33	C.P.F.C.I	08-mars-05	A-1.1.4/05-07	Yopougon ,Place Ficgayo, Imm Mossio
34	CEC LE GRENIER	18-oct-05	A-1.1.1/05-08	Abobo, Plateau Dokoui
35	CEKA	21-nov-05	A-3.2.1./05-11	Agou
36	CEFA	06-mars-06	A-11.1.1/06-02	San-Pédro Gbiagui
37	EPACI – Bondoukou	09-mars-06	A-10.1./06-08	Bondoukou
38	ABIDJAN CREDIT	20-mars-06	A-1.1.10/06-07	Yopougon, Place Ficgayo
39	CANARI	20-mars-06	A-1.1.10/06-06	Yopougon Toit rouge
40	CMAGRI	20-mars-06	A-1.1.4/06-10	Cocody 2 plateaux, 7è tranche, Café de versailles
41	DAN MEC-CI	20-mars-06	A-1.1.7/06-04	Yopougon, Siège de l'Eglise Protestante Baptiste
42	FONIC-CI	20-mars-06	A-1.1.1/06-09	Abidjan, Plateau Dokoui
43	CAGEP-CI	29-mai-06	A-2.1.1/06-12	Aboisso Ehania
44	CEP-CE-CI	18-sept-06	A-1.1.5/06-20	Koumassi
45	CREDIT-FEF	18-sept-06	A-1.1.4/06-21	Cocody 2 plateaux Vallons
46	FONDS DU MONT CARMEL	22-janv-07	A-1.1.6/06-26	Cocody, Bd des martyrs, face pharmacie d'angré
47	EXFI	14-mai-07	A-1.1.2/07-02	Adjamé 220 lgts
48	CECE	08-août-07	A-1.1.6/07-04	Cocody Anono, Imm MOKE
49	YELIKEKPA MICROFINANCE	22-févr-08	A-6.5.1/08-01	Sakassou
50	ACF	27-févr-08	A-1.1.4/08-02	Cocody 2 plateaux, bd Latrille, carrefour Ivoire OIL, derrière CRAO
51	NANGBO	27-févr-08	A-12.2.1/08-03	Bongouanou
52	CPZ	02-juin-08	A-10.1.1/08-04	Bondoukou
53	LA FINANCIERE	01-juil-09	A-9-1-1/09-02	Yamoussoukro
54	CEPE-CI	27-juil-09	A-4.1.1/09-01	Daloa

N°	SFD	Date d'agrément	Immatriculation	Localisation/Département
55	MA2E	26-août-09	A-1.1.9/09-03	Bd de Marseille zone 3 dans, imm DEMA au 3è étage face à Bernabé
56	CEDECA	13-oct-09	A-1.1.7/09-04	Plateau
57	MCP-PME	01-avr-10	A-1-1-6/10-1	Abidjan les 2 plateaux PACO
58	FCEC	26-oct-10	A-9-1-1/10-9	Yamoussoukro
59	MECT	26-mars-2013	A.1.1.1/13-01	TAFIRE / DPT DE NIAKARAMADOU-GOU
60	RAOUDA FINANCE	03 ju 2014	A-1-1-6/14-01	Cocody (Abidjan))
SOCIETES ANONYMES				
1	CREDIT ACESS	20-juin-05	A.6.1.1/13-08	Cocody , face collège mermoz
2	FIDRA	24-oct-06	A.1.1.4/13-04	Cocody, Lycée technique
3	PREMIERE AGENCE DE MICROFINANCE COTE D'IVOIRE SA	29-avr-08	A.5.2.1/13-05	Odiénné
4	AFRIQUE EMERGENCE & INVESTISSEMENT SA	22-mai-08	C-1.1.4/08-02	Abidjan
5	EXCELL FINANCE SA	26-mai-08	C-1.1.7/08-03	Abidjan
6	CICE	27-août-09	C.1.1.4/09-01	Cocody-Riviera Golf
7	MICROCRED-CI S.A	18-janv-10	A.6.1.1/13-07	Cocody vallon, rue des jardins
8	MI MOYE SA	15-juil-10	A.1.1.4/13-06	Abidjan
9	LE CREDIT DU NORD	29-sept-10	A.6.1.1/13-02	Abidjan-riviera
10	ADVANS COTE D'IVOIRE	04-nov-10	A.1.1.7/13-03	Abidjan
11	COMPAGNIE AFRICAINE DE CREDIT (CAC)	23-ju 2014	A-1.1.4/14-02	Abidjan, Deux Plateaux

ANNEXE 2 : LISTE DES SFD DONT L'AGREMENT A ETE RETIRE AU 31/12/2014

N°	Structures	Dénomination	Arrêtés portant retrait d'autorisation
1	CAISSE DE SION	Caisse de Sion	N°735/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
2	MUGECI	Mutuelle de Garantie de l'Épargne et du Crédit de Côte d'Ivoire	N°734/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
3	CODECBO	Coopérative de Développement d'Épargne et de Crédit de Bongouanou	N°736/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
4	CAPECF-CI	Caisse Populaire et de Crédit du Fromager	N°731/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
5	CEP-CECREV	Compte d'Épargne et de Prêt Rural, Compte d'Épargne et de Crédit Urbain	N°733/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
6	CEC DONI DONI	Coopérative d'Épargne et de Crédit DONI-DONI	N°729/MEF/DGTCP/DM du 05 août 2008
7	CECREFOG-CI	Caisse d'Épargne, de Crédit et de Fonds de Garantie de Côte d'Ivoire	N°013/MEF/DGTCP/DM du 13 janvier 2009
8	MUFEC	Mutuelle Financière d'Épargne et du Crédit	N°209/MEF/DGTCP/DM du 24 mars 2009
9	CP MEYOBIE	Caisse Populaire ME YO BIE	N°695/MEF/DGTCP/DM du 27 juillet 2009
10	SMEC-CONOSI	Société Mutuelle d'Épargne et de Crédit du CONOSI (Comité National des Opérateurs du Secteur Informel)	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
11	Mutuelle HOSS-INTERNATIONAL	Mutuelle HOSS-INTERNATIONAL	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
12	MUTEC	Mutuelle d'Épargne et de Crédit	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
13	INACMU-CI	Inter-Afrique Caution et Crédit Mutuel en Côte d'Ivoire	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
14	EDM-BEPRES	Eternel Dieu Merci-Bureau d'Épargne sur carte et de Prestation de Service Divers	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
15	MECFB	Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Femmes de la Sous-Préfecture de Bouaké	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
16	OMECI	Organisation Mutuelle d'Épargne et de Crédit en Côte d'Ivoire	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
17	UMECI	Union des Mutualistes d'Entreprises de Côte d'Ivoire	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
18	CMEC-SETO	Caisse Mutuelle d'Épargne et de Crédit-SETO	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009

N°	Structure	Dénomination	Arrêté portant retrait d'autorisation
19	MCC	Mutuelle des Consommateurs et des Commerçants	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
20	MECFA	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes d'Abidjan	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
21	FASAD le B-S	Fonds d'Aide Sociale au Développement le Bon Samaritain	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
22	MECWPIII	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Wan Pelezy II	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
23	MECFOB	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Ouragahio et Bayota	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
24	CREP-JEMFINANCE	Caisse d'Epargne, de Crédit et de Financement "JEMFINANCE"	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
25	RESEAU ASF	Réseau des Associations des Services Financiers	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
26	CODEC-CI	Coopérative pour le Développement et le Conseil de Micro Projets en Côte d'Ivoire	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
27	OMEC	Caisse Obossô Mutuelle d'Epargne et de Crédit	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
28	C.A.M	Crédit Agricole de la Marahoué	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
29	CACOPACI	Caisse de Commercialisation des Produits Agricoles de Côte d'Ivoire	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
30	C.E.C.F.A	Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes d'Agboville	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
31	CREFU	Crédit Féminin Universel	N°1059 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
32	BELKO FINANCE	BELKO FINANCE	N° 1058 MEF/DGTCP/DM du 26 octobre 2009
33	COOPEC Affalikro	Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Affalikro	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
34	COOPEC At-tobrou	Coopérative d'Epargne et de Crédit d'At-tobrou	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
35	COOPEC Belleville	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Belleville	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
36	COOPEC Bla	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Bla	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
37	COOPEC Blolé	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Blolé	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
38	COOPEC Dobouo	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Dobouo	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011

N°	Structure	Dénomination	Arrêtés portant retrait d'autorisation
39	COOPEC Foumbolo	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Foumbolo	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
40	COOPEC Garo	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Garo	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
41	COOPEC Gbahiri	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gbahiri	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
42	COOPEC Gbapleu	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gbapleu	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
43	COOPEC Kodé	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kodé	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
44	COOPEC M'bérié	Coopérative d'Epargne et de Crédit de M'bérié	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
45	COOPEC Nangrèkro	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nangrèkro	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
46	COOPEC Ourouta	Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Ourouta	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
47	COOPEC Ponondougou	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Ponondougou	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
48	COOPEC Sépikaha	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Sépikaha	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
49	COOPEC Siempurgo	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Siempurgo	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
50	COOPEC Zéhiri	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Zéhiri	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
51	COFENCI	Coopérative des Femmes Entrepreneurs de C-I	N°96/MEF/DGTCP/DM du 07 juillet 2011
52	MUTEAAC	Mutuelle d'Epargne et d'Appui aux Initiatives Agricoles et Commerciales	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
53	FINEC-CI	Finance Epargne et Crédit de Côte d'Ivoire	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
54	MUSOFREC	Mutuelle de Solidarité de Fraternité d'Epargne et de Crédit	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
55	EBURNIE INVESTMENT	EBURNIE INVESTMENT	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
56	FICOCCI	Finances de la Côtère de C-I	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
57	CCEC-Abeille	Caisse Chrétienne d'Epargne et de Crédit Abeille	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
58	MEAFPROS	Mutuelle d'Epargne et d'Aide au Financement de Projet du Sassandra	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011

N°	Structures	Dénomination	Arrêtés portant retrait d'agrément
59	FEBA-CREDIT	Coopérative d'Épargne et de Crédit des femmes de la Vallée du Bandama	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
60	CMF	CODE MICROFINANCE	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
61	CEGAFI	Caisse d'Épargne de Garantie et de Financement	N°147/MEF/DGTCP/DM Du 04 août 2011
62	RESEAU CFCC-	Coopérative financière de la Communauté Chrétienne	N°148/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
63	CFCC ADJAME	Coopérative financière de la Communauté Chrétienne d'Adjamé	N°148/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
64	CFCC COCODY VALLONS	Coopérative financière de la Communauté Chrétienne de Cocody-Vallon	N°148/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
65	CFCC YOPOU-GON SELMER II	Coopérative financière de la Communauté Chrétienne de Yopougon Selmer II	N°148/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
66	RESEAU FLEC	Fonds Local d'Épargne et de Crédit	N°149/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
67	IVOIRE FINANCES	Ivoire Finances	N°150/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
68	CREP COOPERAGRI	Caisse Rurale d'Épargne de prêt et de Coopération Agricole	N°151/MEF/DGTCP/DM du 04 août 2011
69	AFICI	AGRIFINANCE COTE D'IVOIRE	N°174/MEF/DGTCP/DM du 12 août 2011
70	CECSB/ACA-CIA	Caisse d'Épargne et de Crédit du Sud Bandama	N°227/MEF/DGTCP/DM du 31 août 2011
71	AUDACE EPARGNE ET CREDIT	AUDACE EPARGNE ET CREDIT	N°228/MEF/DGTCP/DM du 31 août 2011
72	RESEAU CICA-CI	Réseau des Caisses Ivoiriennes d'Épargne et de Crédit Agricole	N°305/MEF/DGTCP/DM du 13 septembre 2011
73	CICA NIANGON	Caisse Ivoirienne d'Épargne et de Crédit Agricole de Niangon	N°305/MEF/DGTCP/DM du 13 septembre 2011
74	CICA BOUAFLE	Caisse Ivoirienne d'Épargne et de Crédit Agricole de Bouaflé	N°305/MEF/DGTCP/DM du 13 septembre 2011
75	CICA DAOUKRO	Caisse Ivoirienne d'Épargne et de Crédit Agricole de Daoukro	N°305/MEF/DGTCP/DM du 13 septembre 2011
76	IVOIRE CREDIT	Caisse Ivoirienne de l'épargne et du Crédit	N°336/MEF/DGTCP/DM du 03 octobre 2011

ANNEXE 3 : LISTE DES SFD SOUS SURVEILLANCE RAPPROCHEE AU 31/12/2014

N°	SFD	Date de mise sous surveillance rapprochée
01	Réseau CMEC	27 juin 2012
02	CICE.SA	06 janvier 2012
03	Express Finances	06 janvier 2012
04	COOPEC de DABOU	20 septembre 2011
05	FONDEC IIPS	2 août 2011
06	COOPEC d'ADZOPE	13 janvier 2011
07	MUTAS de Yopougon SIDECI	27 juillet 2010
08	EXCELLFINANCE SA	23 juillet 2010
09	CAACE de DABOU	23 juillet 2010
10	COOPEC de Cocody	18 juin 2010
11	EPACI de Treichville	30 novembre 2009
12	CADEFINANCE	12 août 2008
13	Crédit Access	07 décembre 2006
14	COOPEC d'Abobo	16 février 2006
15	COOPEC de TIASSALE	16 février 2006
16	COOPEC Yopougon	16 février 2006
17	CMEC de TABAGNE	Mars 2006
18	COOPEC de NIABLE	Février 2005
19	CMEC de BONDOUKOU	Mai 2005
20	CMEC de TANDA	Mai 2005



**Commission Nationale
pour la Microfinance**

Siège social : Immeuble Sogefiha - Boulevard carde - Abidjan Plateau
BPV 98 Abidjan - Tél. : (225) 20 30 90 20 - Fax : (225) 20 21 35 87



**Commission Nationale
pour la Microfinance**

**Siège social : Immeuble Ex-Ambassade des USA - Abidjan Plateau
BPV 98 Abidjan - Tél. : (225) 20 25 38 35/36- Fax : (225) 20 21 35 87
Email : dm@tresor.gouv.ci**